

La hiérarchie du pouvoir dans la politique belge

par Wilfried DEWACHTER,

Katholieke Universiteit te Leuven (Louvain).



Dans son ouvrage « Top Leadership USA », Floyd Hunter énonce la thèse qu'il existe sur le plan national une structure du pouvoir, que l'on peut définir de façon concrète (1). Après avoir appliqué des procédés de recherche complexes et multiples, il parvient à la conclusion suivante : chaque problème politique possède une structure du pouvoir, dont le modèle varie selon le problème. Il ne s'agit pas d'une pyramide mais d'un réseau de communications (2). Ces résultats sont en partie une négation de notre thèse selon laquelle il existe bien un sommet du pouvoir non variable selon l'objet de la controverse et le problème politique. Par conséquent : il y a une hiérarchie qui est valable pour tous les cas. Wolfgang Zapf critique l'attitude plutôt atomistique de Hunter « Wo die Instanzen der Macht zu suchen sind sagt er nicht. Er glaubt zwar, dass eine Minderheit bestimmt, beschreibt sie aber als ständig wechselnd und variabel. Damit übersieht er den institutionellen Aspekt sozialer Strukturen und löst implizit die Gesellschaft in ein Netzwerk von Kommunikationsbeziehungen auf » (3). D'ailleurs, Floyd Hunter lui-même considère le gouvernement comme une exception significative : « Because of this unique authority, government is of special concern to the rest of the power structure, and segments of the informal structure, tacitely supported by the whole structure, act through and upon government in relation to specific policies » (4). C.W. Mills non plus n'arrive pas dans son étude des élites à une structure variable du sommet (5).

(1) HUNTER F. *Top Leadership USA*, Chapel Hill, 1959.

(2) HUNTER F. *Op. cit.*, pp. 188 et 190.

(3) ZAPF W., *Wandlungen der deutschen Elite. Ein Zirkulationsmodell deutscher Führungsgruppen 1919-1961*. München, 1965, p. 26.

(4) HUNTER F. *Op. cit.*, p. 8.

(5) MILLS C.W. *The Power Elite*, New York, 1956.

Ces arguments nous semblent suffisamment valables pour explorer, à l'encontre des résultats de Floyd Hunter, une possibilité alternative. Le but de cette étude est double : d'une part, il nous faut vérifier s'il existe soit un réseau de communications soit une hiérarchie du pouvoir des positions politiques et si, d'autre part, cette hiérarchie du pouvoir existe en dessiner une première esquisse de ces positions politiques, en définissant comment elles se rangent suivant leur capacité du pouvoir.

A cette fin, on a opté pour une double approche. D'abord, on a proposé une série de positions politiques à ranger selon leur capacité du pouvoir. Si, dans ce cas, les positions se concentraient au milieu de l'échelle des valeurs, ce serait plutôt la thèse du *réseau* que celle de la hiérarchie du pouvoir qui serait démontrée. Inversement, une localisation, presque unanimement admise, de différentes positions en haut, au milieu ou en bas de l'échelle confirmerait la thèse de la *hiérarchie* du pouvoir. L'examen a été poussé davantage par souci de répondre aux questions mentionnées ci-dessus. En effet, on s'est posé la question de savoir s'il ne se manifeste pas, comme Hunter le prétend, par problème politique, un réseau spécifique, possédant éventuellement une hiérarchie d'influence propre à ce problème. Dès lors, on se livrerait à une « hincininterpretation » statistique en proposant une hiérarchie générale du pouvoir. C'est pourquoi on a essayé de fixer la structure du pouvoir pour cinq processus de décisions importants de la politique belge récente de façon que la question concernant la singularité du réseau des personnes continuellement en mutation ou bien d'un noyau « dur » de positions restant présent dans les problèmes politiques divers, puisse être résolue.

I. Rédaction de l'instrument de recherche et élaboration de l'enquête.

Par rapport aux recherches existantes concernant la décision politique en Belgique (6), on a opté pour une technique de recherche jusqu'ici jamais utilisée : l'enquête. Cette approche offre ses avantages spécifiques : l'unité dans la façon de poser des questions et une synthèse plus aisée. D'autre part les désavantages, propres à l'enquête, ne sont que trop apparents, à savoir le danger que les éléments tels que l'opinion, la renommée et/ou l'appréciation de prestige influencent les réponses. La rédaction du questionnaire de l'enquête ainsi que la délimitation de l'échantillon n'en deviennent que plus délicats.

(6) Voir MEYNAUD J., LADRIERE J., PERIN F. *La décision politique en Belgique*. Paris, 1965, 403 pages.

En analysant une dizaine de prises de décisions dans le système politique belge, on a établi une liste de toutes les positions ayant participé de loin ou de près à ces décisions politiques. Cette liste comportait 65 positions. Un tel nombre étant trop vaste pour une enquête, et à plus forte raison compte tenu de la population en question, ainsi que le fait que l'on ne voulait pas manier des séries partielles de positions, variant selon la personne enquêtée, nous a amené à limiter cette liste. Sur la base d'une classification en catégories plus globales et des positions les plus évidentes du même secteur, et s'appuyant sur les analyses de la décision politique citées ci-dessus, on a retenu 15 positions à fin d'examiner leur capacité de pouvoir. Cette réduction du nombre de positions comporte *in se* même un appauvrissement de l'étude. Non seulement des positions très importantes ou importantes, telles que celle du Roi, du chef de cabinet du Roi, du président du comité des chefs d'Etat-Major, du Procureur général, du président du Conseil d'Etat, du Gouverneur de la Banque Nationale, etc... ont disparu. En outre, le rassemblement des positions en catégories plus globales entraîne probablement une baisse dans la hiérarchie du pouvoir des subcatégories les plus haut placées dans ces catégories de positions. Il est probable que le secrétaire-général se range plus haut dans la hiérarchie du pouvoir que le fonctionnaire général, et que la position de chef de cabinet du premier ministre est plus forte que la position de chef de cabinet d'un secrétaire d'Etat. En comportant nécessairement cette limitation du questionnaire, l'enquête ne peut qu'entraîner ces désavantages avec elle.

Pour la classification des 15 positions, on a opté pour une échelle graduée et non pour une échelle constituée par un intervalle de classe, ce qui du point de vue statistique signifie évidemment un appauvrissement de la signification de l'enquête. De plus, on a accepté de traiter cette classification statistiquement, comme on l'aurait fait pour une échelle constituée par un intervalle de classe. Autrement dit, on a accepté de ne pas parler de fréquences de classification mais de travailler avec les sommations des classifications. Du point de vue statistique, ce procédé n'est pas complètement justifié. Il y a pourtant une distance considérable entre, d'une part, une échelle d'intervalle de classe conçue de façon idéale sur le plan statistique et, d'autre part, son application rigoureuse dans des enquêtes. Dans cette étude, on a opté pour une méthode prudente en ce qui concerne la réalisation de l'enquête, entraînant ainsi l'imprécision statistique. Au demeurant, l'examen à titre d'essai ne donnait aucune indication justifiant le passage à l'échelle d'intervalle de classe.

En second lieu, il fallait sélectionner un nombre de processus de prise de décisions afin de désigner, cas par cas, la structure d'influence et de pouvoir. Comme on travaillait au moyen d'une enquête, il fallait se

restreindre fortement. La décision politique en Belgique après 1945 comporte 10 chapitres importants : la question royale, la politique scolaire et la politique de l'enseignement, l'accession à l'indépendance du Congo, la politique de la défense, la politique belge vis-à-vis de l'unité européenne, la politique linguistique et communautaire, l'expansion économique régionale, la politique financière et fiscale, l'assurance maladie et invalidité, la politique scientifique et l'expansion universitaire. Parmi ceux-ci la sélection suivante a été opérée : l'assurance maladie et invalidité, la politique financière et fiscale, la politique linguistique, la politique scientifique et l'expansion universitaire, ainsi que la politique scolaire. Au moment où le travail était en voie d'exécution, certains de ces problèmes ne sensibilisaient plus l'opinion publique (la guerre scolaire), tandis que d'autres incitaient encore à des débats acharnés (la politique linguistique). Deux problèmes étaient d'une extrême actualité : l'assurance maladie et invalidité, qui, depuis 1963, avait été une source permanente de controverses mais qui avait été apparemment dépassée, depuis janvier 1967, par le problème financier et fiscal. Enfin la politique scientifique et l'expansion universitaire, étant au moment de l'étude un problème en voie d'élaboration, allaient aggraver considérablement la politique belge dans les années qui suivraient.

Dans le questionnaire même, bien que prévu en tant que seconde étape de l'étude, on a d'abord posé les questions concernant les hommes politiques les plus influents dans un certain nombre de décisions politiques ; ne vient qu'en second lieu la question concernant la classification des positions.

Des études de ce genre diffèrent fondamentalement des études qui examinent l'idée que se fait l'opinion publique de la structure du pouvoir (7). Il ne s'agit donc pas de tirer un échantillon représentatif parmi les citoyens mais d'envoyer un questionnaire à ceux qui constituent le sommet de la décision politique en Belgique. Ce n'est pas l'information fournie par les mass media ou par la communication orale qu'il faut enquêter mais bien par l'expérience directe et vécue de l'événement politique. Ainsi, la population a été définie comme les participants au sommet. Sur la base des rarissimes analyses de prises de décisions qui fournissent des indications en cette matière, on a circonscrit le sommet de la décision politique comme suit : les ministres, les parlementaires, les fonctionnaires généraux, les dirigeants des partis, les dirigeants des

(7) Voir par exemple l'étude effectuée par Makrotest aux Pays-Bas, citée dans : BERTING J., « Beeld en beleving van machtsongelijkheid » dans : ELLEMERS J. et al. *Macht, machthebbers en machtelozen*. Meppel, 1969, p. 54.

Pour la France voir par exemple l'étude de IFOP dans *l'Express*, 1970, n° 1.

groupes d'intérêt et de pression patronaux et syndicaux, les journalistes politiques, les membres des cabinets ministériels, ainsi qu'une série de personnes, que l'on ne peut pas faire rentrer directement dans les catégories citées ci-dessus, mais qui ont pu néanmoins avoir ou bien une certaine influence ou bien une « inside-information » poussée par rapport à une ou plusieurs questions politiques.

Une première option vis-à-vis de la population consistait à l'interroger tout entière : on croyait avoir défini le sommet de la décision politique en Belgique de façon exhaustive. Il paraissait raisonnable d'interroger le sommet tout entier. Mais, compte tenu des moyens limités, on ne pouvait procéder que par une interrogation écrite. *Post factum*, ce choix ne s'est pas avéré être le meilleur. Peut-être les résultats auraient-ils été plus valables si on avait découpé le sommet jusqu'à une centaine de personnes, qu'il aurait été possible d'interviewer. Cependant, avant l'étude, on ne disposait d'aucune indication concernant la manière de réduire ce sommet de 800 à 100 personnes (8). Et pour ne pas intégrer une sélection erronée dans la population il fallait bien continuer le travail en utilisant le sommet plus vaste. Cependant, on était d'avis qu'il n'était pas possible d'envoyer un questionnaire complet à chacun des membres de ce sommet parce qu'il était vraisemblable que la personne en question était, par ex., compétente et intéressée en matière d'assurance maladie et invalidité, mais non vis-à-vis de la question scolaire. Une sélection dans le contenu fut donc effectuée en tant que seconde option par rapport à la population. Cette sélection menait à une division des personnes enquêtées en deux groupes : les personnes à qui on envoyait le questionnaire complet et d'autres qui ne recevaient qu'un questionnaire partiel. En tout, 798 questionnaires ont été expédiés dont 539 questionnaires complets et 259 questionnaires spécifiques. Un questionnaire complet a été envoyé à 212 députés et à 178 sénateurs ainsi qu'à 159 autres personnes (aux secrétaires-généraux, aux rédacteurs politiques, aux membres des comités directeurs des partis). Les fonctionnaires de rang supérieur des ministères de l'Education nationale, de la Prévoyance sociale, des Affaires économiques et financières ainsi que les membres des cabinets ministériels en question ont reçu un questionnaire incomplet à remplir.

Ainsi conçue, l'enquête semblait offrir les meilleures garanties pour observer une éventuelle hiérarchie du pouvoir aussi exactement que possible.

(8) Voir la constatation caractéristique de MICHELS R. : *Dans le « Reichstag » Allemand de 1914, 350 des 398 députés n'ont été que des dirigés. (Democratie en organisation, p. 84).* Comment définir lesquels de ces députés, appartiennent à la catégorie des 350 dirigés et lesquels constituent la catégorie des 48 dirigeants ?

Comme on a dit plus haut, on a opté pour une interrogation écrite, la population étant trop vaste et les moyens disponibles trop restreints pour appliquer la méthode de l'interview. En plus, l'accès aux « top-influentials » au moyen de l'interview, posait également beaucoup de difficultés. L'étude a été effectuée en janvier et février 1967.

Le pourcentage des réponses fut extrêmement bas : 19,3 %. Des 539 questionnaires complets, 78 sont revenus, ce qui correspond à 14,5 %. Des 259 questionnaires incomplets, 76, représentant 29,3 %, ont été renvoyés. En outre, on a reçu une cinquantaine de refus motivés, les uns estimant que le procédé de recherche était inadéquat ou incomplet, et les autres invoquant la discrétion liée à la qualité de la personne enquêtée.

Le résultat positif d'une épreuve de confiance de ce genre compense cependant un pourcentage de réponses aussi peu élevé. En effet, une numération moitié-moitié fournit un résultat quasi identique. Et en ce qui concerne la provenance des réponses, suivant les catégories auxquelles elles appartiennent, il n'y a pas non plus des différences marquées à observer. On peut donc admettre la thèse que du sommet des 800 un échantillon de 150 personnes a été tiré qui ne dévie pas trop en matière de représentativité.

II. Réseau ou hiérarchie ? Les hommes politiques face aux différentes décisions politiques.

Une première étape dans l'approche de la hiérarchie du pouvoir ou du réseau variable est l'analyse des relations du pouvoir au sein des cinq problèmes politiques retenus. Le sommet de cette liste des fréquences, rapportées par problème à 100, est représenté au tableau I : *Relations du pouvoir par problème politique*. Ces listes ne sont pas exhaustives. Parmi une quarantaine, cinquantaine, soixantaine de personnes qui ont été indiquées dans tout l'échantillon, on a retenu celles qui ont été désignées le plus fréquemment. La fréquence de citation est indiquée à côté de leur nom.

Dans la politique de l'assurance maladie et invalidité on retrouve des noms qui ne sont cités pour aucun autre problème : Wijnen, Van Helshoecht, Brouhon, Henrard. Mgr Daem est placé presque tout à fait en tête de la politique scolaire et de l'enseignement, mais ceci se limite à ce problème. Verroken, ayant la fréquence la plus élevée en matière de politique linguistique et communautaire, ne figure dans aucun autre problème politique, du moins pas parmi les vingt premiers. En regardant au delà des noms, une structure des positions se manifeste cependant déjà. En fait, dans chaque problème politique, on découvre le ou les noms

du ou des ministre(s) compétent(s), des chefs des groupes de pression spécifiques ; parfois les noms de certains hauts fonctionnaires et de gens appartenant au cabinet des ministères en question. En outre, pour presque chaque problème politique, on retrouve le premier ministre et, presque toujours, les présidents des deux grands partis ainsi que les présidents du C.S.C. et de la F.G.T.B. (2), ce qui réfère davantage à une structure des positions.

TABLEAU I
Relation du pouvoir par problème politique

| Politique de l'assurance maladie-invalidité | Politique financière et fiscale | Politique linguistique | Politique scientifique et Expansion universitaire | Politique scolaire |
|---|---------------------------------|------------------------|---|--------------------|
| Leburton . . . 99 | Dequae . . 94 | Verroken . . . 89 | Janne . . . 80 | Houben . . . 84 |
| Wynen 90 | Eyskens . . 58 | Gilson 83 | Lefèvre . . 79 | Harmel 83 |
| Van Helshoecht 77 | De Clercq . 56 | Lefèvre . . . 72 | Dubuisson . 68 | Collard 75 |
| De Paepe . . . 56 | Anciaux . . 48 | Vanaudenhove 69 | Spaey . . . 62 | Van Hemelrijck 72 |
| Lefèvre 48 | Van Houtte 43 | De Saeger . . . 69 | Harmel . . . 60 | Lefèvre 60 |
| Cool 42 | Spinoy . . 39 | Van Elslande . 69 | Massart . . 51 | Daem 52 |
| Major 42 | Tielemans . 35 | Larock 54 | Houben . . . 49 | Buset 40 |
| Houben 40 | Henrion . . 34 | Van Eynde . . 40 | Molitor . . 31 | Larock 35 |
| Brouhon . . . 36 | Cool 28 | Merlot 36 | Van Elslande 26 | Janne 34 |
| Henrard . . . 36 | De Saeger . 27 | V.d. Boeynants 33 | Bouckaert . 26 | Bracops 31 |

Ces constatations nous amènent à la question des rapports hiérarchiques entre ces positions. Des constatations, figurant au tableau I, il ressort que la politique belge résultant de l'effet cumulatif des différentes prises de décisions et des différents traitements des questions politiques, procure tout naturellement une position de pouvoir hiérarchique plus élevée au premier ministre, aux présidents des partis, aux dirigeants des grandes organisations syndicales et patronales.

Cette question constitue la seconde étape dans le dépouillement des résultats. Il ne s'agit pas d'une opération purement statistique ; cet effet cumulatif est basé sur des fondements sociologiques réels. Il y a plusieurs phases dans la genèse et le procès de prise de décision d'un problème social : H.A. Simon propose une classification en rubriques, selon « attention directing, design and choice » (10). Mais même après ce « choice » final il subsiste encore un problème important à résoudre : la pondération de l'importance relative d'un problème à l'autre ; les priorités à assigner quant à la réalisation. A ce propos, il est nécessaire de confronter les problèmes. Cette démarche constitue la seconde étape, non moins

(*) SIMON H. « Political Research : The Decision-making Framework », p. 18 dans : EASTON D. *Varieties of Political Theory*. Englewood Cliffs, 1966.

essentielle, dans l'étude de la décision politique globale. Une sommation statistique n'est pas seulement justifiée, mais nécessaire.

Dans cette phase de la recherche, on ne travaille pas avec des positions mais avec des personnes. On a additionné la fréquence de citation des personnes. Par exemple, Théo Lefèvre, que l'on cite dans chacun des

TABLEAU II

Classification des hommes politiques selon leur capacité de pouvoir

| Hommes politiques | Fréquence de citation |
|-------------------|-----------------------|
| Lefèvre | 282 |
| Dequae | 206 |
| Houben | 199 |
| Eyskens | 157 |
| Harmel | 134 |
| De Clercq | 122 |
| De Saeger | 121 |
| Anciaux | 119 |
| Vanaudenhove | 113 |
| Cool | 112 |
| Spinoy | 110 |
| Major | 106 |
| Collard | 101 |
| Leburton | 101 |
| Janne | 100 |
| Van Elslande | 96 |
| Van Houtte | 96 |
| Vanden Boeynants | 95 |
| Larock | 88 |
| Verroken | 82 |
| Dubuisson | 78 |
| Tielemans | 76 |
| Wijnen | 76 |
| Gilson | 75 |
| Henrion | 74 |
| Van Hemelrijck | 68 |
| De Staercke | 67 |
| Van Helshoecht | 65 |
| Baudhuin | 58 |
| De Voghel | 52 |

5 problèmes politiques, reçoit la somme de ses différentes fréquences dans chacun des problèmes. De la même façon on procède à la sommation de la fréquence de citation pour chaque nom. Au tableau II : *Classification des hommes politiques selon leur capacité de pouvoir*, on cite les trente premiers noms de cette liste accompagnés de leur fréquence respective de citation. En examinant ce tableau, il faut néanmoins tenir compte de trois observations. Primo, cette liste n'est qu'une partie restreinte, bien qu'elle soit sans doute la plus importante, d'une liste comptant plus de 170 noms. De plus, cette liste est quelque peu marquée par la

conjoncture politique et l'actualité (début 1967) pendant laquelle l'étude a été effectuée. Enfin, bien que cette liste se présente sous le titre ambitieux : « selon la capacité du pouvoir », rien ne permet de conclure que la fréquence de citation en donne une image exacte. Tout au plus est-il permis de dire que ces chiffres donnent une indication rudimentaire de plus ou moins. Le questionnaire n'a pas été élaboré afin d'examiner précisément cette notion.

TABLEAU III

**La hiérarchie du pouvoir dans la politique belge par conversion
en positions de la hiérarchie personnelle**

| Numéro d'ordre | Position | Nombre de cas dans la liste | Fréquence moyenne |
|----------------|--|-----------------------------|-------------------|
| 1 | Premier ministre | 7 | 129 |
| 2 | Président de parti politique | 8 | 108 |
| 3 | Ministre | 36 | 65 |
| 4 | Chef de la F.I.B. | 5 | 64 |
| 5 | Leader syndical | 7 | 56 |
| 6 | Membre de la direction du parti | 27 | 48 |
| 7 | Rédacteur politique | 5 | 44 |
| 8 | Chef d'un groupe financier | 14 | 43 |
| 9 | Membre du parlement-rapporteur | 26 | 36 |
| 10 | Membre de la hiérarchie ecclésiastique | 5 | 31 |
| 11 | Chef de Comité d'action | 29 | 30 |
| 12 | Chef d'une union professionnelle libre | 8 | 25 |
| 13 | Chef de cabinet du ministre | 9 | 24 |
| 14 | Fonctionnaire-général | 17 | 22 |
| 15 | Membre du parlement | 11 | 17 |

A toutes les personnes, indiquées sur une liste contenant plus de 170 noms, on a joint la position ou les positions qu'elles ont occupées pendant leur activité politique dans le cadre d'un ou de plusieurs des problèmes politiques en question. On a retenu en tant que catégories relatives aux positions, les positions retenues également dans la première étape de l'étude. Ensuite, on a calculé la fréquence moyenne par position. La fréquence de la personne à laquelle on avait attribué plusieurs positions, a été utilisée plusieurs fois. Le tableau III montre le résultat de ces opérations sous le titre : *La hiérarchie du pouvoir dans la politique belge par la conversion en positions de la hiérarchie personnelle*. Ce tableau montre des différences nettes. Tout à fait en tête se trouve le premier ministre, suivi par les présidents de parti. Un peu plus bas dans la hiérarchie se situent les ministres et les chefs des grandes organisations syndicales et patronales. Suit un grand nombre de positions. En outre, une différenciation numérique a été opérée. Néanmoins, l'instrument de recherche ne peut garantir ni un haut degré de confiance, ni une grande validité quant à cette différenciation. Il n'en reste pas moins que cette

première approche fait apparaître une différenciation qui se dessine non pas horizontalement, mais verticalement, c'est-à-dire hiérarchiquement. La question est de savoir comment cette classification se rapporte au premier volet de cette étude, dans laquelle on travaillait directement avec les positions.

III. Le questionnaire interrogeant directement par position.

A toutes les personnes enquêtées on a demandé de classer 15 positions selon le pouvoir qu'elles leur attribuaient dans la politique belge globale. Un réseau donnerait une concentration des positions autour du centre de l'échelle (autour du chiffre 8). Il se manifesterait une hiérarchie si la répartition se faisait sur toute la longueur de l'échelle (de chiffre 1 à 15). Le résultat de cette classification, traitée comme estimation pondérée, est repris dans le tableau IV : *La hiérarchie du pouvoir selon la classification des positions.*

TABLEAU IV

La hiérarchie du pouvoir suivant la classification des positions

| Numéro d'ordre | Positions | La place sur l'échelle |
|----------------|--|------------------------|
| 1 | Premier ministre | 2,92 |
| 2 | Président de parti politique | 3,05 |
| 3 | Leader syndical | 3,20 |
| 4 | Ministre | 5,44 |
| 5 | Chef de la F.I.B. | 7,15 |
| 6 | Chef d'un groupe financier | 7,42 |
| 7 | Chef de cabinet du ministre | 8,02 |
| 8 | Chef du Comité d'action | 8,18 |
| 9 | Membre de la direction du parti | 8,36 |
| 10 | Rédacteur politique | 8,74 |
| 11 | Membre du parlement-rapporteur | 9,34 |
| 12 | Chef d'une union professionnelle libre | 10,68 |
| 13 | Membre du parlement | 10,71 |
| 14 | Fonctionnaire-général | 10,79 |
| 15 | Membre de la hiérarchie ecclésiastique | 11,96 |

L'étude démontre une répartition nette des positions sur l'échelle. Elle donne une image assez significative de la façon dont le sommet du système politique est constitué en Belgique. Celui-ci n'est *pas* un réseau de contacts, de communications, de pressions ou de relations « offre et demande », fourmillant entre eux et s'étendant sur le même plan horizontal (le plan du sommet), mais une relation échelonnée, un classement de haut en bas se manifestant à travers une multitude d'organisations et d'institutions. La répartition finale des valeurs à classer sur l'échelle révèle, à l'exception

de quelques positions, une localisation quasi unanime des positions en haut, au milieu ou en bas du sommet dans le processus de la décision politique. La présence d'une inégalité dans le pouvoir est confirmée également et d'ailleurs de manière très nette par l'approche des positions.

La hiérarchie par les positions et la hiérarchie fixée par l'approche des personnes concordent donc extrêmement bien. En ce qui concerne le parallélisme, le calcul du coefficient de corrélation nous donne une valeur de 0.83. Un tel degré de conformité est un argument puissant en faveur de la hiérarchie du pouvoir.

Les différences les plus remarquables sont la première place peu nettement définie qu'occupe, dans la hiérarchie, le premier ministre et les positions, plus en vue sur cette même échelle, du chef de cabinet, du chef de comité d'action, du chef d'un groupe financier et surtout du leader syndical. Les différences font apparaître la portée restreinte de l'étude. Il est probable que le principe de la hiérarchie du pouvoir a été démontré et qu'un certain nombre de positions ont été classées ; mais les autres n'ont pas été fixées de façon fort nette.

Conclusion.

Dans l'étude esquissée ci-dessus, on a tenté de définir un peu plus clairement un aspect déterminé de l'analyse politico-sociologique appliquée à la politique belge. La contribution n'a pas la prétention d'avoir décrit et rendu claire une fois pour toutes la hiérarchie du pouvoir qui agit dans la politique belge. Puisque la sociologie politique traite de la réalité vivante, dans laquelle des changements peuvent se manifester, pareille ambition est automatiquement exclue, quelle que soit l'ingéniosité de la technique de recherche et quelle que soit la perfection apportée à poser des questions. L'action, menée à partir d'une position peut, à long terme, augmenter ou diminuer son pouvoir. Des mises à jour récentes des positions que nous avons retenues, le prouvent à suffisance. En fait, cette étude ne peut avoir des prétentions trop grandes.

Mais malgré les limitations de l'étude, nous croyons avoir démontré l'existence d'une hiérarchie du pouvoir, et relevé un certain nombre de lignes maîtresses : tout en haut le premier ministre, puis les présidents de parti, ensuite une série de positions très importantes comme les chefs des grandes organisations patronales et syndicales ainsi que les ministres ; plus bas : un groupe de positions au sein duquel on pourrait discerner éventuellement deux sous-groupes. La localisation dans un de ces deux sous-groupes n'est pas certaine.

Ni cette contribution, ni des recherches analogues techniquement plus poussées, ne peuvent prétendre représenter l'intégralité de l'analyse politico-sociologique de la politique belge. Quoique de grande importance, la hiérarchie du pouvoir n'est qu'une donnée dans le contexte politique. Elle ne peut en effet nous aider que de façon très restreinte à comprendre des processus tels que, la « verzuijing » (1), la démocratie de pacification, la formation de groupes oligopolistes au sein des organes de concertation, le cumul des fonctions publiques, la formation des élites. Or tous ces processus sont importants dans le cadre de la politique belge. La hiérarchie du pouvoir nous donne des indications dans le domaine de la prise de décision politique, mais tous les autres facteurs demeurent et y exercent leur action.

(1) « Verzuijing », mot d'origine néerlandaise (« pilier ») servait à désigner la compartimentation totale, cohérente et structures en sous-groupes ou sub-sociétés, de la société globale belge.

